Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_059-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-059

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES ASSOCIATIVES ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE

Rapporteur : M. Jérémy GUILLON

La Ville de Beaugency dispose d'un patrimoine mobilier et immobilier mis à la disposition des associations locales, des établissements scolaires et, dans certains cas, des particuliers.

Afin de garantir une équité d'accès, de définir les responsabilités de chacun et d'assurer la pérennité des équipements, il est nécessaire de proposer un règlement uniformisé pour l'ensemble des sites sportifs et des salles associatives.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_059-DE

Ce règlement vise notamment à :

- Préciser les modalités de réservation et d'attribution des créneaux ;
- Fixer les règles de sécurité, d'hygiène et de respect du voisinage (nuisances sonores) ;
- Définir les obligations d'assurance pour les utilisateurs ;
- Encadrer les responsabilités en cas de dégradations du matériel ou des locaux ;
- Intégrer les enjeux de transition écologique (gestion des déchets, économies d'énergie).

Ce règlement sera porté à la connaissance des associations avant le renouvellement de saison et sera affiché dans les équipements municipaux concernés.

Ce dossier a été présenté à la commission « sport et vie associative » du 28/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver le règlement d'utilisation des équipements sportifs et salles associatives joint en annexe ;**
2. **Approuver la mise en application de ce règlement à compter du 1er septembre 2026 ;**
3. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à la mise en application de ce règlement.**

Signé électroniquement par :
Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : Maire
adjoint